

Image not found or type unknown



Document de transport prive , le chauffeur doit ns faire emarge

Par **bubu42**, le **28/03/2011** à **10:58**

Bonjour,rnrnlors d'une livraison par un transporteur prive, quel est le document que je dois viser sachant que le transporteur repart avant de verifier le contenu des palettes ou colis (quantite, etc...)rnrnPour un transporteur public, j'emarge une lettre de voiture mais pour un transporteur privé celle-ci n'est pas obligatoire. rnrnMerci